

Pour être valable cette procuration devra être remise par courriel à shareholder@sibelco.com ou par courrier normal à la direction de la SCR-SIBELCO SA et être en sa possession au plus tard le **14 avril 2021**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
P R O C U R A T I O N**

Le (La) soussigné(e) :

propriétaire de parts sociales de la SCR-SIBELCO SA, donne pouvoir, avec pouvoir de substitution, à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la susdite société qui aura lieu le **mercredi 21 avril 2021 à 14.00 heures** avec les points suivants à l'ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration aux Actionnaires
2. Rapport du commissaire aux Actionnaires
3. Approbation des comptes statutaires audités de l'année 2020 et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende – rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire
7. Nomination d'administrateurs

Et à cet effet de signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, exprimer les droits de vote de _____ action(s) pour voter tous les sujets à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux, en un mot faire le nécessaire à cette assemblée, promettant ratification si elle est requise.

Fait à _____ le _____ 2021.

Signature ¹

¹ Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir/Goed voor volmacht".

NV SCR-Sibelco, sous la forme abrégée Sibelco NV
Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers
TVA 0404 679 941 RPR Antwerpen
(ci-après la "Société")

Compte tenu de la propagation du coronavirus et de l'évolution des mesures prises par les autorités concernant la pandémie de COVID-19, et conformément à l'interdiction de rassemblement imposée par l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 relatif aux mesures urgentes visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra virtuellement.

Les actionnaires pourront participer à la réunion virtuelle, poser des questions en ligne et voter à distance sur www.lumiagm.com via smartphone, tablette ou PC. Veuillez vous assurer que vous disposez de la dernière version de Chrome, Safari ou Edge.

Un manuel, des informations pratiques supplémentaires et/ou tout ajournement de cette assemblée générale ordinaire seront disponibles sur le site web de la Société, www.sibelco.com.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée le 21 avril 2021 à 14 heures et aura les points suivants à l'ordre du jour :

AGENDA

1. Rapport du conseil d'administration aux actionnaires
2. Rapport du commissaire aux actionnaires
3. Approbation des états financiers statutaires audités de l'exercice 2020 et présentation des résultats consolidés.
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende - rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire
7. Nomination des administrateurs.

La date d'enregistrement pour l'assemblée générale de la Société a été fixée, conformément à l'article 28.2 des statuts, au cinquième (5^e) jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 14 avril 2021.

Conformément à l'article 7:133 du Code des Sociétés et des Associations ("CSA") et à l'article 28 des statuts, le conseil d'administration a décidé que seules les personnes qui étaient détenteurs de titres de la Société le mercredi 14 avril 2021 et qui ont dûment accompli les formalités, ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale. Seuls les actionnaires ont le droit de vote.

Conditions de participation :

Afin de démontrer à la Société que l'actionnaire possède le nombre d'actions à la date d'enregistrement, l'actionnaire doit procéder comme suit :

Pour les détenteurs d'actions nominatives :

Les actionnaires nominatifs tiennent à informer la Société, au plus tard à la date d'enregistrement, à savoir le mercredi 14 avril 2021, avant 17 heures (heure belge), du nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale en retournant l'avis de participation complété par courrier ordinaire ou par e-mail via shareholder@sibelco.com.

La détention des actions à la date d'enregistrement sera confirmée par la Société sur base de l'inscription au registre des actions nominatives.

Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :

Les détenteurs d'actions dématérialisées devront notifier leur banque ou institution financière avant le mercredi 14 avril 2021. Les banques et autres institutions financières tiennent à confirmer à la Société le nombre d'actions enregistrées par leurs clients afin de participer à l'assemblée générale ordinaire et ce au plus tard le mercredi 14 avril 2021 avant 17 heures (heure belge).

Procurations

Les détenteurs de titres émis par la Société qui souhaitent être représentés par procuration sont invités à utiliser le modèle de procuration établi par le conseil d'administration, qui est disponible sur le site web de la Société à l'adresse www.sibelco.com.

Les procurations complétées et signées doivent parvenir à la Société au siège social ou par courriel à shareholder@sibelco.com au plus tard le mercredi 14 avril 2021.

La désignation d'un mandataire doit être effectuée conformément aux règles applicables du droit belge et des statuts de la Société.

Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions, tant oralement que par écrit, pendant l'assemblée générale, aux administrateurs et au commissaire, concernant leurs rapports respectifs et/ou les points à l'ordre du jour, pour autant que la communication de données ou de faits ne soit pas de nature à porter atteinte aux intérêts commerciaux de la Société ou à la confidentialité à laquelle la Société, ses administrateurs ou le commissaire aux comptes sont tenus.

Les questions écrites peuvent également être envoyées à l'avance par voie électronique à l'adresse suivante : shareholder@sibelco.com.

Il sera répondu à ces questions au cours de l'assemblée, dans la mesure où l'actionnaire concerné a rempli les formalités de participation pour être admis à l'assemblée générale.